



**Table des matières**

Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires

Section 2 – Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis

**Section 1 – Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires****Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passez à l'étape 2)**

S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Dans l'affirmative, l'utilisateur désigné doit remplir et envoyer le formulaire de produits manufacturés particuliers à la DGA. Si le formulaire est approuvé, en conserver une copie au dossier et passer à l'étape 2.

**Étape 2  Besoins concurrentiels ou  non concurrentiels**

Besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
  1. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
  2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables) vendus à d'autres clients;
  3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
  4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

**Étape 3  Marché général ou  SAEA**

Achats en vertu de la SAEA :

Le fournisseur doit proposer des produits conformes désignés comme répondant à la définition de « contenu canadien » dans son AMA. Le Canada pourrait privilégier les soumissions proposant des produits avec cette désignation.

**Modalités de l'invitation à soumissionner (IAS) :**

La présente invitation à soumissionner (IAS) est publiée conformément à l'AMA du fournisseur pour du mobilier des postes de travail, qui fait partie de la série d'AMA établis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et portant le numéro E60PQ-140003/PQ. Les modalités de l'AMA du fournisseur s'appliquent à la présente IAS et en font partie intégrante. Le soumissionnaire s'engage à respecter ces modalités, de même que celles de la présente IAS.

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes **AVEC** sa soumission :

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A à la présente.

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans l'article 3 (Exigences relatives à la sécurité).

**Exigences relatives à la sécurité**

## 1. Conditions

- a. Le soumissionnaire doit détenir une cote de sécurité de l'organisation valide, comme le précise l'Annexe B.

2. Pour plus d'informations sur la vérification de sécurité, les soumissionnaires peuvent consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fr.html>).
3. Le soumissionnaire doit respecter les modalités de l'article 1 ci-dessus (cocher ce qui s'applique) :
  - a. d'ici la date de clôture de la demande de soumissions;
4. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants, à tout le moins, pour montrer qu'ils se conforment aux exigences relatives à la sécurité.
  - a. Le numéro de la cote de sécurité de l'organisation valide du soumissionnaire délivré par la DISC.

<b>Invitation à soumissionner envoyée à :</b> [La présente section, « Invitation à soumissionner envoyée à : », n'est remplie que lorsque la invitation à soumissionner n'est pas publiée sur le site du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement.]	
Nom et adresse du fournisseur : (Ville, province)	<b>Le numéro de l'AMA commence et se termine par E60PQ-140003/.../PQ</b>
Personne-ressource :	
- Nom :	
- Numéro de téléphone :	
- Courriel :	
- Numéro de télécopieur :	
<b>Invitation à soumissionner publiée par :</b>	
Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4,1 ci-dessous.
<b>Date de clôture de l'invitation à soumissionner – Présentation d'une soumission :</b> Les soumissions doivent être présentées à l'autorité contractante à la date et à l'heure indiquées ci-dessous.	
- Au plus tard à la date et à l'heure limites :	18 Aout, 2017 14 :00 Heure Normal de l'Est
- À l'emplacement physique (le cas échéant)	
- À l'adresse de courriel (le cas échéant)	NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdcc-rhdcc.gc.ca
<b>Demandes de renseignements sur la demande de soumissions</b>	
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'invitation à soumissionner à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.	2 jours ouvrables

**SECTION 2 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

<b>1.</b>	<b>Modalités du contrat</b>	
	Les modalités des parties 6A et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003/.../PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.	
<b>2.</b>	<b>Exigences relatives à la sécurité</b> (s'applique si l'article a. ou b. est coché)	
2.1	L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences de sécurité en respectant les modalités suivantes (l'article coché s'applique).	
	a.	<b>L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une autorisation de sécurité.</b> Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.
	b.	<b>Une autorisation de sécurité est exigée.</b> L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en matière d'autorisation de sécurité énoncées dans l'annexe B des présentes.
	c.	<input checked="" type="checkbox"/> Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exigence en matière de sécurité.
<b>3.</b>	<b>Besoin</b>	
3.1	L'entrepreneur doit effectuer les travaux énumérés à l'annexe A.	
<b>4.</b>	<b>Responsables</b>	
4.1	<b>Autorité contractante</b>	
	Nom :	<b>Abrauna Yakubu</b>
	Titre :	<b>Contracting Officer</b>
	Ministère, organisme ou société d'État :	<b>Employment and Social Development Canada</b>
	Adresse :	<b>140 Promenade du Portage</b>
	Numéro de téléphone :	<b>819-654-3279</b>
	Numéro de télécopieur :	<b>819-953-6859</b>
	Courriel :	abrauna.yakubu@hrsdc-rhdcc.gc.ca
4.2	<b>Responsable du projet</b>	
	Nom :	<b>Remplir à l'attribution du contrat</b>
	Titre :	
	Ministère, organisme ou société d'État :	
	Adresse :	
	Numéro de téléphone :	
	Numéro de télécopieur :	
	Courriel :	

4.3	<b>Représentant de l'entrepreneur</b>	
	Voir l'annexe A, tableau 9 ci-dessous.	
5.	<b>Paiement</b>	
	Mode de paiement	
	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Paiement unique
	<input type="checkbox"/>	Paiements multiples
6.	<b>Facturation</b>	
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et un double de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :	
	Nom de l'organisation et personne-ressource : EDSC Compte Payable Montreal	
	Address: 200 Rene-Levesque Blvd, Ouest Complexes Guy Favreau Tour Ouest Montreal, QC H2Z 1X4	
7.	<b>Contrat de défense. La présente clause s'applique si la case ci-dessous est cochée.</b>	
	<input type="checkbox"/>	Le contrat est un contrat de défense au sens de la <a href="#">Loi sur la production de défense</a> , L.R.C. (1985), ch. D-1.

**ANNEXE A**  
**BESOIN et BASE DE PAIEMENT**

---

**1. L'utilisateur désigné doit remplir une annexe A pour chaque catégorie, exception faite des règles énoncées ci-après.**

**2. Pour les besoins concurrentiels de paliers 2 et 3, les fournisseurs déclarés conformes doivent se procurer le document de l'invitation à soumissionner dans le SEAOG, et les utilisateurs désignés ne doivent pas identifier ces fournisseurs dans l'invitation à soumissionner ou l'Avis de projet de marché.**

---

1. Sélection de la catégorie

Le besoin comprend la (les) catégorie(s) de travaux suivante(s) *[cocher la (les) case(s) appropriée(s)]* :

- a.  Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable

**RÈGLE** : Catégories 1 et 2

Les catégories 1 et 2 peuvent être regroupées pour les besoins des paliers 2 et 3, lorsque les surfaces de la catégorie 2 constituent au plus 50 p. 100 du total des surfaces de travail.

Catégorie 2 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

- b.  Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration

Les besoins de catégorie 6 peuvent être divisés davantage par espace ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. L'espace est défini comme un emplacement disponible à une fin particulière, comme une salle de conférence ou un espace de collaboration. Les articles semblables sont des produits ayant une conception et une construction similaires.

Catégorie 6 Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de cet énoncé du besoin se trouvent dans l'Annexe D de la présente invitation à soumissionner (les ajouts à l'énoncé du besoin doivent être approuvés par la Direction générale des approvisionnements)

2. CIUGDC ou plan(s) d'étage

2.2 Pour les catégories 1 à 6 :

Scénario a.  Ne comprend aucun plan d'étage – catégorie(s) 2 et 6

3. Produits et tableaux d'établissement des prix

**Le soumissionnaire doit remplir** : la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné, dans l'article 3 de la présente annexe, et les tableaux 9 et 10. Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

**Catégorie de produit** : 2 et 6

**Tableau 1 – Produits (s'applique seulement pour le scénario a de l'article 2. de cette IAS)**

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
Pt	CIUGDC	Description du produit (zone facultative)	Qté	N° de pièce du fournisseur	Prix _____ ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	TTPRQMPFNILTSPPCW 36xx0xxxNIL24xx	Table 24 x 36	10			
2	TTPRQMPFNILTSPPCW 48xx0xxxNIL24xx	Table 24 x 48	53			
3	TTPRQRMRNILTSPPCW 36xx0xxxNIL24xx	Table 24 x 36, casters	53			
4	TTPRQRMRP11TSSPPH 72xx0xxxNIL30xx	Table 30 x 72	21			
5	FSCAEA5430	Table, Surface de travail assis ou debout, 30 x 54	53			
				Total des produits		\$
** Ne doit pas dépasser le prix unitaire plafond indiqué dans l'AMA.  Ajouter des lignes au besoin.						

**Tableau 2 – Livraison**

Section A – BESOIN DE L'utilisateur désigné				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A-M-J)	Heure voulue: Heures normales de travail (Normales) Ou En dehors des heures normales de travail (En dehors)*	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix _____ ferme** \$	Total calculé (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	Simplex Industries 2762A Rue Sheffield Ottawa, ON K1B 3V9	Plus tot Possible	Normale	(A) (M) (J)		
* Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte d'installer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5 de l'annexe A de l'AMA] Ajouter des lignes au besoin.				Total des livraisons :		\$



**Tableau 8 – Finis normalisés et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations**

<b>1.</b>	<b>Finis normalisés</b>	
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les finis offerts.  <b>Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le choix de finis du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.</b>  L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix de finis du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.	
<b>2.</b>	<b>Installations du Canada où se fera la livraison</b>	
2.1	Plates-formes de chargement	
A	Lieu	Simplex Industries 2762A Sheffield Road Ottawa, ON K1B3V9 ESDC Contact: Daniel Masse (819) 654-3583
B	Quai/	Loading dock can accommodate a 53' trailer including a turning radius.
C	Élévateur	No Lift
D	Porte	Size: 94W x 95H Size 94W x 108H
2.2	Monte-charge	N/A
2.3	Autre (préciser)	
	<b>Continuité des attestations</b>	
	Le soumissionnaire atteste qu'en présentant une soumission en réponse à la demande de soumissions, il (et tout membre de la coentreprise s'il est une coentreprise) continue de se conformer à toutes les attestations énumérées dans les parties 6A et 6B de son AMA concernant les postes de travail en ce qui concerne :	
3.1	les dispositions relatives à l'intégrité	
3.2	le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs	
3.4	la conformité du produit	
3.5	l'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B)	

**Tableau 9 – Évaluation de la soumission et valeur totale du contrat (le Canada peut remplir cette partie si le soumissionnaire ne l'a pas fait)**

1	Total des produits (tableau 1) ou le total de l'Annexe C	\$
2	Total des produits optionnels (Tableau 4)	\$
3	Total des livraisons (Tableau 2)	\$
4	Total des livraisons optionnelles (Tableau 5)	\$
5	Total des installations (Tableau 3)	\$
6	Total des installations optionnelles (Tableau 6)	\$
7	Total des services liés aux produits offerts (s'il y a lieu) (Tableau 7)	\$
8	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (s'il y a lieu) voir Annexe D	\$
9	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'Annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
10	<b>Prix évalué (soumission) total* (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7 + 8 + 9) :</b>	\$
11	Taxes applicables :	\$
12	Coût estimatif total (10 + 11) :	\$

**Tableau 10 – Représentant autorisé du soumissionnaire**

<b>Tableau 6 – Représentant autorisé du soumissionnaire</b>		
1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat	
	Nom :	Téléphone :
		Courriel :
		Autre :

\* Lors de l'attribution du contrat, le « Prix évalué (soumission) total » devient le « Prix du contrat ».

## ANNEXE D

## Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA

Cette annexe comprend les spécifications, les produits et les prix, les certifications des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA faisant partie de l'énoncé de besoin.

1. Spécifications : Table rectangulaire 24 x 66 avec pattes fixes

2. Produits et prix

Le soumissionnaire doit remplir : la section B des tableaux ci-dessous indiqués par l'utilisateur et aussi les tableaux 9 et 10 de l'annexe A. Dans un contrat subséquent, on entend par « soumission » l'engagement du fournisseur et par « soumissionnaire », l'entrepreneur.)

## Catégorie de produit : 2 et 6

## Tableau 1 – Produits

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N°	Description du produit	Quantité	N° de pièce du fournisseur	Prix _____ ferme** \$	Total multiplié [Qté x Prix] \$
1	Table rectangulaire 24 x 66 avec pattes fixes	21			
Ajouter des lignes au besoin.			Total des produits		\$

## Tableau 2 – Livraison

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR		
N° du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue (A/M/J)	Heure voulue : Heures normales de travail (Normales)	Le fournisseur livrera les produits à la date et à l'heure indiquées ci-dessous*	Prix _____ ferme \$	Total multiplié (Qté x Prix unitaire ferme) \$
1	Simplex Industries 2762A Sheffield Road Ottawa, ON K1B 3V9	Plustot Possible	Normales	(A) (M) (J)		
*Si le fournisseur n'ajoute aucune date ni heure, il accepte de livrer les produits à la date et à l'heure voulues. [Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, Annexe A de l'AMA] Ajouter des lignes au besoin.				Total des livraisons :		\$

**Tableau 4. TOTAL DES PRODUITS NON DISPONIBLES DANS LE CADRE D'UN AMA**

1	Total des produits	\$
2	Total des livraisons :	\$
3	Prix total de l'installation	\$
4	Total des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (1 + 2 + 3)	INSÉRER \$ À L'ANNEXE A, ARTICLE 3, TABLEAU 9, LIGNE 8 DANS SA CATÉGORIE RESPECTIVE

**3. Attestation**

**Conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA** (Attestations requises avant l'attribution du contrat)

Le fournisseur atteste que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA sont conformes à l'ensemble des spécifications et qu'ils répondent aux critères d'essai énoncés dans l'Annexe D de cette demande de soumissions.

\_\_\_\_\_  
Signature du fournisseur

\_\_\_\_\_  
Date

**Attestation de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA** (ne s'applique qu'après l'attribution du contrat)

Le fournisseur garantit que le certificat de conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA qu'il a présenté avec sa soumission est exact et complet. Le fournisseur doit conserver des dossiers et des documents adéquats concernant la conformité des produits non disponibles dans le cadre d'un AMA et les critères d'essai dans l'Annexe D. Il ne doit pas, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du responsable de l'AMA, se débarrasser de ces dossiers et de ces documents avant la date d'expiration du contrat ou de la garantie, selon l'échéance la plus éloignée. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits.

En outre, le fournisseur doit permettre aux représentants du responsable de l'AMA d'accéder en tout temps, durant les heures de travail, à tous les lieux où une partie des travaux est exécutée. Les représentants du responsable de l'AMA peuvent procéder à leur gré à des examens et à des vérifications des travaux. Le fournisseur doit fournir toute l'aide nécessaire aux représentants du responsable de l'AMA et leur permettre l'accès aux installations, aux pièces d'essai, aux échantillons et aux documents dont ils peuvent raisonnablement avoir besoin pour mener leur inspection, ce qui peut également inclure la soumission de documents de rapport sur les essais, mentionnés à l'Annexe D. Le fournisseur doit faire parvenir les pièces d'essai, les échantillons ou les documents, qui peuvent aussi être des lettres de certification de laboratoires, aux personnes ou aux lieux désignés par les représentants du responsable de l'AMA.